



COMMUNIQUÉ
N°2020-03/..04/DGA/VB/RM

---000---

Objet : Coronavirus : fermeture exceptionnelle des Établissements Recevant le Public (ERP)

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly porte à la connaissance des usagers que, conformément à l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, les Etablissements Recevant du Public (article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980), non indispensables à la vie du Pays, ne peuvent plus accueillir du public.

Par conséquent, les structures communales désignées ci-après, sont fermées, **jusqu'à nouvel ordre et leurs activités suspendues** :

- Centre d'exposition, d'arts et cultures Pagaret,
- Espace culturel Joseph Ho-Ten-You,
- Bibliothèque municipale
- Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) Yvonne LANOU
- Auditorium Dr Edmond LAMA
- Centre Omnisports Freddie et Yvonne HARDJOPAWIRO
- Hall sportif Gabriel LLARI
- Stade Municipal Dr Edmond LAMA
- Piscine Municipale Michel NÉRON
- Mini Circuit,
- Plateaux sportifs : Etienne DORLIPO, Raphaël GALOT, Arc-en-Ciel et Vieux Chemin,
- Espaces sportifs de proximité des Ames Claires, du Parc Lindor et de Morne Coco,

Par ailleurs, il informe que l'accueil des usagers à l'hôtel de ville est strictement limité aux **démarches essentielles** (*retrait de pièces d'identité, déclaration de décès, de naissance, etc*).

Pour toute information complémentaire, merci de composer le numéro 0594 359000.

Rémire-Montjoly, le 16 mars 2020

Le Maire,



Jean GANTY

Diffusion :
-Tous médias